



control routier stupéfiant ,2 semaine après contrôle alcoolémie

Par **Bisop**, le 27/04/2009 à 17:11

Bonjour.

j'ai regarde sur le forum si il y avais un cas similaire aux mien,mai je n'est rien trouver.
Donc je vais vous expliquez mes petites problèmes.

le 08 avril dernier je me sui fait arête a un contrôlé routier banal,éthylotest négatif,teste salivaire positif au THC,donec prise de sang et tout le tralala(j'avais fumer la veille a une soirée qui c'est fini tard)donec suspension du permis et de la carte grise pour une durée de 72h. le 25 avril,le gendarme qui m'avais contrôlé m'invite a aller a la gendarmeri. Il avais reçu les résultats du teste sanguin (0.9 ng/l),j'ai u une convocation pour le tribunal le 7 septembre prochain et que je perdrai 6 point,il ne mon pas prit mon permit. Le soir même j'avais une fête dans un village proche de chez moi,j'ai bu 3 4 bière durant la soirée. J'ai prit mon véhicule pour aller le garé chez un ami a environ 600m de la fête,pour dormir dans ma voiture,mai je me sui fait contrôlé avec 0.60 d'air expiré (1.20 par litre de sang si je ne me trompe pas)le gendarme ma di que j'aller perdre 6 point et que je n'iré pas devant le tribunal,mai devant le procureur ou quelque chose comme sa. Il ma prit mon permit pour une duré d'environ 2 moi vue mon taux d'alcool ma t'il di.voila

Je voulait savoir comment ses 2 délit routier aller se passé,je ne veut pas que vous me sortez les texte de loi que j'ai déjà pu voir sur se forum,mai que vous m'éclaircisse avec vos connaissance. je c'est déjà que je n'aurai plu de permit ,car je sui en probatoire.

Mercie de votre future réponse.

Par **jeetendra**, le 27/04/2009 à 17:36

bonsoir, [fluo]vous avez fait la totale [/fluo]: [fluo]première infraction [/fluo]controle aux drogues positif, puis [fluo]deuxième infraction [/fluo]dans la foulée, cette fois-ci c'est l'alcool, votre permis probatoire sera invalidé, la suite trop long à expliquer, mon excellent confrère razor2 vous apportera plus de précisions, c'est pas bon tout ça, courage à vous, cordialement

Par **razor2**, le 27/04/2009 à 18:34

Bonjour, passage au Tribunal Correctionnel, fortes amendes, suspension du permis et in fine annulation de celui ci pour solde de points nuls, obligation possible de suivre un stage (payant) de sensibilisation à la sécurité routière, bref, si vous avez lu ce que vous risquez, y'a pas grand chose de plus à rajouter, si ce n'est que vous n'avez pas de permis, mais ca, vous le savez déjà...

Par **Bisop**, le **27/04/2009** à **21:43**

Merci,pour vos réponse rapide.

Par **Bisop**, le **28/04/2009** à **14:03**

Bonjour

j'ai d'autres question a vous posez.

J'aurai des problème pour assuré un nouveau véhicule ?

Les 2 affaires seront jugé en même temps ? si non es que je peu le demandé ?(la condamnation sera pareil si les affaire son jugez ensemble ?)

j'ai aussi une mise a l'épreuve qui se fini en juin de cet anné (pas pour raison routier) es que le juge en prendra conséquence ?

Cordialement.